

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1921

17 septembre 2010

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| Alcyone Investment Sicav | 92164 | North Atlantic Patent & Investment Holding Société Anonyme | 92168 |
| Always Right S.à r.l. | 92172 | North European Patents and Investments H.S.A. | 92173 |
| Ango Consulting S.à r.l. | 92173 | Open Eyes Invest S. à r.l. | 92165 |
| Blobb s.à r.l. | 92174 | Orestes Holding Société Anonyme | 92169 |
| Bremach International S.A. | 92172 | Parsifal S.A. | 92169 |
| Brisal Investments S.A. | 92170 | Prombo Investments S.à r.l. | 92205 |
| Canadian Real Estate and Finance Agency Société Anonyme Holding | 92162 | Royal Cross Holding S.A.H. | 92187 |
| Chanteloup Holding S.A. | 92162 | Safron S.A. | 92163 |
| CHARON HOLDING Société Anonyme | 92168 | Shackleton S.à r.l. | 92188 |
| CID Holdings S.à r.l. | 92168 | Shackleton S.à r.l. | 92193 |
| DA Investors S.à r.l. | 92169 | Shareholdings Amongst Financiers in Europe Société Anonyme Holding | 92171 |
| Dairo Holding S.A. | 92170 | Silverstream S.A. | 92208 |
| Dungog S.à r.l. | 92176 | Société du Parking des Martyrs S.A. | 92176 |
| Ecogaea International S.A. | 92177 | Société du Parking des Martyrs S.A. | 92193 |
| EDU Luxco S.à r.l. | 92180 | Société Financière et Economique S.A. .. | 92162 |
| Eki Pro Cycling Lux s.à r.l. | 92168 | SOGEDDEC, Société Générale d'Etudes et de Coordination S. à r.l. | 92205 |
| Enchilos Holding S.A. | 92177 | Southern Investments S.A. | 92171 |
| EREF International 2 S.à r.l. | 92192 | S.P.F. Wahrheit S.A. | 92187 |
| Euredis S.A. | 92170 | Spirea Holding S.A. | 92163 |
| Eurofoto A.G. | 92184 | Spotclark S.à r.l. | 92193 |
| Flexifund | 92166 | Stentor Société Anonyme Holding | 92166 |
| GEAF International 2 Sàrl | 92192 | St. Georges Investment S.A. | 92167 |
| Goldenstein & Goldenstein S.A. | 92165 | The River S.à r.l. | 92205 |
| Intercontinental Group for Commerce Industry and Finance S.A., SPF | 92167 | Thule Holding Société Anonyme | 92166 |
| IT Funds | 92163 | Thule Holding Société Anonyme | 92172 |
| Jarkride Holding Société Anonyme | 92170 | Titan Luxco 1 S.à r.l. | 92193 |
| KADMOS Société Anonyme Holding | 92171 | Universal Business S.à r.l. | 92204 |
| Kresge S.A. | 92183 | Universal Group for Industry and Finance S.A., SPF | 92164 |
| MCH Inversiones Ferroviarias S.à r.l. | 92187 | Vivimus Holding S.A. | 92164 |
| Mitco Germany Holdings C S.à r.l. | 92187 | Yves Classe Immobilière S.à r.l. | 92185 |
| Monic S.A. | 92165 | | |
| Moor Park Fortuny Luxembourg S. à r.l. | 92185 | | |

Chanteloup Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 24.636.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, le 4 octobre 2010 à 11.00 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes au 30 juin 2010
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nomination d'un administrateur
6. Renouvellement de mandat d'administrateurs
7. Renouvellement de mandat du Commissaire
8. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010119272/9378/20.

Société Financière et Economique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 14.600.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 octobre 2010 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010121236/696/17.

C.R.E.F.A. Société Anonyme Holding, Canadian Real Estate and Finance Agency Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 20.052.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 octobre 2010 à 10h15 au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2006, au 31.12.2007, au 31.12.2008 et au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010124332/1031/17.

Safron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 87.010.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *11 octobre 2010* à 14h15 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010124326/1031/16.

Spirea Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 41.932.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *11 octobre 2010* à 15h00 au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2008 et au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010124327/1031/15.

IT Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 70.453.

Les actionnaires de la Société sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *mardi 28 septembre 2010* à 11.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 30.06.2010
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010120105/755/22.

Alcyone Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.943.

Les actionnaires de la Société sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 8 octobre 2010 à 11h30 au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Election d'un nouvel Administrateur
2. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Extraordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010124330/755/19.

Universal Group for Industry and Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 25.651.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 28 septembre 2010 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
5. Nominations statutaires,
6. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010120783/755/20.

Vivimus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 107.064.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 octobre 2010 à 10h45 au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010124329/1031/15.

Monic S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 17.386.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis,

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 octobre 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2010.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010124331/1023/16.

Goldenstein & Goldenstein S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 112.266.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 septembre 2010 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 mars 2010;
2. approbation des comptes annuels au 31 mars 2010;
3. affectation des résultats au 31 mars 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010113273/10/18.

Open Eyes Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.604.

EXTRAIT

En date du 19 juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Wvalenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Meike Lakerveld, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg" avec effet Immédiat.

Il conviendra également de noter que l'adresse de la gérante Madame Marjoleine van Oort se situe désormais au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010100050/19.

(100112668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Stentor Société Anonyme Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 53.425.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *11 octobre 2010* à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010124328/1031/15.

Thule Holding Société Anonyme, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 72.952.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra *04 octobre 2010* à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010121223/1031/15.

Flexifund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 44.523.

An EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders will be held on *27 September 2010* at 10.30 a.m., at the offices of BNP Paribas Investment Partners, Building H2O, 33, Rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Luxembourg.

Agenda:

1. Transfer of the Company's registered office to 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange and consequent amendment of Article 4 of the Articles of Association;
2. Amendment of the second sentence of the third paragraph of Article 4 of the Articles of Association as follows: "The registered office may be moved by simple decision of the Board of Directors, either within the commune of Hesperange or, within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg".
3. Amendment of the heading of Article 11 of the Articles of Association from "Restrictions on acquisition of the Company's shares" to "Restrictions on the holding of the Company's shares";
4. Amendment to the method of valuing listed securities as prescribed in Article 14 (7) (c) of the Articles of Association;
5. Amendment to the method of valuing unlisted securities as prescribed in Article 14 (7) (d) of the Articles of Association;
6. Rewriting of paragraph (4) of Article 14 of the Articles of Association describing the Company's commitments;
7. Amendment of Article 14 of the Articles of Association to limit the total amount of annual fees borne by a sub-fund, a class or sub-class to a maximum of 5% of the average net assets;
8. Amendment to Article 14 of the Articles of Association to enable the Board of Directors to proceed with the calculation of a second net asset value in certain circumstances (Swing Pricing);

9. Amendment of the first paragraph of Article 25 of the Articles of Association to enable the General Meeting of Shareholders to be held at the Company's registered office and not necessarily in Luxembourg;
10. Amendment of Article 25 of the Articles of Association to enable a General Meeting of Shareholders to be convened at the request of the Board of Directors or of shareholders representing at least one tenth of the share capital;
11. Updating of Articles 31 and 32 of the Articles of Association specifying the conditions for depositing undistributed assets at the Caisse de Consignation [Consignment Office] in the event of the liquidation of a sub-fund, class or sub-class;
12. Addition of the terms "and amending laws" at the end of Article 35 of the Articles of Association.

Pursuant to Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended by the Law of 7 September 1987, this second Extraordinary General Meeting may adopt resolutions irrespective of the capital present or represented. Decisions shall be made by a majority of at least two thirds of the votes cast. The votes cast do not include those attached to shares for which the shareholders have not voted or have abstained or whose vote is blank or invalid.

Owners of registered shares who wish to attend or to be represented at the Meeting will be admitted on proof of their identity, provided they have given notice of their intention to attend, at least five full days before the date of the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010121748/755/44.

Intercontinental Group for Commerce Industry and Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 14.070.

—

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 28 septembre 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010120109/755/19.

St. Georges Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.251.

—

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme ST. GEORGES INVESTMENT S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 28 septembre 2010 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30.06.2010.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010121228/750/16.

CHARON HOLDING Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 51.034.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra le *04 octobre 2010* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :*Ordre du jour:*

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010121230/1031/15.

North Atlantic Patent & Investment Holding Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 28.416.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra le *04 octobre 2010* à 12.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010121231/1031/15.

Eki Pro Cycling Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 136.574.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010099910/10.

(100112615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

CID Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 110.645.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant un gérant de la Société.

Géraldine SCHMIT, gérant A de la Société, a désormais son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour la Société

Référence de publication: 2010099864/13.

(100112721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Orestes Holding Société Anonyme, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 38.318.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *04 octobre 2010* à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010121232/1031/15.

Parsifal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 42.472.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *04 octobre* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010121233/1031/15.

DA Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 147.416.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société tenue en date du 19 juillet 2010

En date du 19 juillet 2010, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Steven DELLA ROCCA, né le 17 mars 1955 à Brooklyn, New York, Etats-Unis, ayant comme adresse: 245, Park Avenue, 10167 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2011;
- de confirmer le mandat des personnes suivantes en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2011:

- * Monsieur Norm ALPERT, gérant de classe A
- * Monsieur Garrick BERNSTEIN, gérant de classe A
- * Monsieur Brian SCHWARTZ, gérant de classe A
- * Monsieur Jean-Claude BUFFIN, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

DA Investors S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010099886/23.

(100112763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Dairo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 48.933.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 octobre 2010 à 09.30 au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2007, au 31.12.2008 et au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010124333/1031/16.

Jarkride Holding Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 30.082.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 octobre à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2008 et au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010124334/1031/15.

Euredis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 58.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010099920/10.

(100112746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Brisal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 120.528.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2010:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Marco NEUEN, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2010099849/13.

(100112787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

KADMOS Société Anonyme Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 83.905.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra le *11 octobre 2010* à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2007, au 31.12.2008 et au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010124335/1031/16.

Shareholdings Amongst Financiers in Europe Société Anonyme Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 54.845.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra le *04 octobre 2010* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010121234/1031/15.

Southern Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 117.008.

Extrait de l'assemblée générale du 15 juillet 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société, tenue à Luxembourg le 15 juillet 2010, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée accepte la démission, avec effet au 15 juillet 2010, de Monsieur Antoine Laniez de son mandat d'administrateur.

- L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mademoiselle Emilie Bensmihen, juriste, née le 5 mai 1981 à Schlitigheim (France) et demeurant professionnellement au 3 rue des Bains, BP 848, L-2018 Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016.

- L'assemblée décide de renouveler les mandats de Madame Véronique De Meester et de Monsieur Sylvain Elias, aux postes d'administrateurs de la société et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010100094/22.

(100112614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Thule Holding Société Anonyme, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 72.952.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra *04 octobre 2010* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010121235/1031/15.

Bremach International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 42.744.

Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2009

Suite à l'acte de cession intervenu le 16 novembre 2009, les administrateurs de la société ont démissionné ainsi que l'administrateur délégué.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2009 a nommé en remplacement:

- Sébastien Thibal demeurant professionnellement au 12, avenue de la Gare L-9233 Diekirch au poste d'administrateur;
- Michel Thibal demeurant professionnellement au 12, avenue de la Gare L-9233 Diekirch au poste d'administrateur;
- Jean-Pierre Thibal demeurant professionnellement au 12, avenue de la Gare L-9233 Diekirch au poste d'administrateur;

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2009 a nommé en remplacement:

- Sébastien Thibal demeurant professionnellement au 12, avenue de la Gare L-9233 Diekirch au poste de délégué à la gestion journalière;

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2009 a nommé en remplacement:

- BS CONSULTING S.A. dont le siège social est situé au 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg et immatriculé au RCS de Luxembourg sous le numéro B45486 au poste de commissaire aux comptes;

Les mandats d'administrateurs, d'administrateur délégué et de commissaires aux comptes ont une durée de 6 ans et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2010100610/24.

(100112541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Always Right S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 132.203.

EXTRAIT

Il conviendra de noter que l'adresse professionnelle des gérants Ivo Hemelraad et Johanna Dirkje Van Oort se situe au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010099810/12.

(100112624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

North European Patents and Investments H.S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 52.242.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 octobre 2010 à 10h30 au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2007, au 31.12.2008 et au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010124336/1031/16.

Ango Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5421 Erpeldange, 6, Emeringerhaff.

R.C.S. Luxembourg B 134.398.

L'an deux mille dix, le trente juin.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1. Madame Olga SHCHENNIKOVA, secrétaire de direction, épouse de Monsieur VIGUIER, demeurant à L-5421 Erpeldange, 6 Emeringerhaff

2. Monsieur Jean-Christophe VIGUIER, ingénieur, demeurant à L5421 Erpeldange, 6 Emeringerhaff, ici représenté par Madame Olga SHCHENNIKOVA, prédite, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Erpeldange, le 29 juin 2010, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, déclarent qu'ils sont les seuls associés, Monsieur Jean-Christophe VIGUIER, prédit, de trois cent dix parts sociales (310), Madame Olga SHCHENNIKOVA, prédite, de neuf cent quarante parts sociales (940) de la société à responsabilité limitée ANGO CONSULTING S.à r.l., avec siège social à L-5411 Canach, 10 rue de Lenningen, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 4 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 102 en date du 15 janvier 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le prédit notaire Jean SECKLER, en date du 7 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2150 du 4 septembre 2008. Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social et modification du premier et deuxième alinéa de l'article quatre des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Canach à Erpeldange et de modifier par conséquent le premier et deuxième alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

« **Art. 4. (alinéa 1 et 2).** The Company has its registered office in Erpeldange, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Bous by decision of the board of managers.»
(Le reste sans changement.).

Version française:

« **Art. 4. (alinéa 1 et 2).** Le siège social de la société est établi à Erpeldange, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Bous par décision du conseil de gérance.»
(Le reste sans changement).

L'adresse du siège est fixée à L-5421 Erpeldange, 6 Emeringerhaff.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à SIX CENTS EURO (600.- EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Shchennikova; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2010. Relation: EAC/ 2010/ 7938. Reçu: SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100594/54.

(100112849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Blobb s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5410 Beyren, 12, rue Fuert.

R.C.S. Luxembourg B 154.599.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den einundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex WEBER, mit dem Amtswohnsitz zu Niederkerschen.

IST ERSCHIENEN:

Frau Heike WEBER, Exportmanagerin, geboren in Saarbùrg (Deutschland) am 15. August 1967, wohnhaft in L-5410 Beyren, 12, rue Fuert.

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht die Satzung einer Einpersonengesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

Titel I. - Zweck, Firmenname, Dauer, Sitz

Art. 1. Es besteht eine Einpersonengesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den in Kraft befindlichen Gesetzen und insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist der Import und Export von Waren aller Art, im Großhandel und Fachhandel sowie die Vermittlung und Beratung im internationalen Handelsbereich. Als Güter können Autozubehör, Fahrradzubehör, Kleidung, CD/DVD's, Haushaltswaren, Freizeitwaren, Campingartikel eingekauft und verkauft werden.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft alle Tätigkeiten kommerzieller, industrieller, finanzieller, beweglicher oder unbeweglicher Art ausüben, soweit sie dem Gesellschaftszweck dienlich oder nützlich sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Gesellschaftsname lautet: BLOBB s.à.r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Beyren.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in irgendeine andere Ortschaft des Landes verlegt werden.

Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendsechshundert Euro (€ 12.600.-), aufgeteilt in einhundertsechszwanzig (126) Anteile von je einhundert Euro (€ 100.-).

Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme in den ordentlichen sowie außerordentlichen Generalversammlungen.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit geändert werden, durch Einverständnis der Gesellschafter.

Bei Kapitalerhöhung können Nichtgesellschafter zur Zeichnung neuer Anteile nur mit Zustimmung aller Gesellschafter zugelassen werden.

Art. 8. Jeder Anteil gibt im Verhältnis zu der Summe der bestehenden Anteile ein Recht auf einen Bruchteil des Gesellschaftskapitals sowie der Gewinne.

Art. 9. Die Anteile sind nicht teilbar gegenüber der Gesellschaft, die nur einen Inhaber für jeden Anteil anerkennt. Steht ein Gesellschaftsanteil mehreren Mitberechtigten gemeinschaftlich zu, so können sie die Rechte aus diesem nur durch einen gemeinsamen Vertreter ausüben.

Art. 10. Die Gesellschaftsanteile können frei veräußert werden, an Gesellschafter. Die Anteile können aber nicht veräußert werden unter Lebenden an Dritte, die nicht Gesellschafter sind ohne Einverständnis aller Gesellschafter. Der Übergang von Gesellschaftsanteilen von Todes wegen regelt sich nach derselben Bestimmung des Einverständnisses aller Gesellschafter. In diesem letzten Fall jedoch ist das Einverständnis nicht erforderlich wenn der Übergang auf die Erben, Kinder oder Ehepartner erfolgt.

Art. 11. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch den Tod, durch Entziehung der Rechte, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 12. Die Gläubiger, Interessenten und Erben haben nicht das Recht mit gleich welcher Begründung auf die Güter und Dokumente der Gesellschaft Siegel anlegen zu lassen.

Titel III. - Verwaltung und Vertretung

Art. 13. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet die gegenüber von Drittpersonen die ausgedehntesten Befugnisse haben, um im Namen der Gesellschaft in allen Fällen zu handeln und um sämtliche Akten und Geschäfte zu genehmigen, soweit sie im Rahmen des Zweckes der Gesellschaft sind.

Für die Gesellschaft zeichnet in allen Fällen rechtsverbindlich der Geschäftsführer oder, wenn mehrere bestellt sind, zwei Geschäftsführer gemeinsam.

Art. 14. Der Tod des Geschäftsführers oder seine Austretung aus der Gesellschaft, aus gleich welchem Grund, zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft mit sich.

Art. 15. Jeder Gesellschafter darf an den Beschlussnahmen teilnehmen was auch immer die Zahl seiner Anteile ist. Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen abzugeben als er Anteile besitzt oder vertritt.

Zur Vornahme folgender Rechtsgeschäfte bedarf es der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung:

- 1) Erwerb, Belastung und Veräußerung von Grundstücken;
- 2) Abschluss von Miet-, Kredit- und Pachtverträgen;
- 3) Erwerb und Beteiligung an anderen Unternehmen sowie die Errichtung von Zweigniederlassungen;
- 4) Gewährung von Krediten einschließlich Warenkrediten an eine Einzelperson oder Firma;
- 5) Übernahme von Bürgschaften und Garantien;
- 6) Übernahme von Vertretungen.

Art. 16. Die gemeinsamen Beschlüsse sind nur dann rechtsgültig, wenn sie genehmigt wurden, von Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 17. Die Geschäftsführer haften nicht persönlich für die Verpflichtungen die sie im Namen der Gesellschaft formrichtig eingegangen sind. Als bloße Bevollmächtigte haben sie nur die Verpflichtung ihr Mandat auszuüben.

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember des jeweiligen Jahres.

Art. 19. Jedes Jahr am 31. Dezember wird ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft sowie eine Bilanz durch die Geschäftsführung erstellt.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft vom Inventar und der Bilanz Kenntnis nehmen.

Art. 20. Der Ertrag der Gesellschaft, wie er aus dem jährlichen Inventar hervorgeht, nach Abzug der Unkosten, der Belastungen und der notwendigen Abschreibungen, ergibt den Reingewinn.

Von dem Reingewinn werden 5% (fünf Prozent) zurückgehalten zur Bildung des gesetzlichen Reservefonds bis derselbe 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht. Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Titel IV. - Auflösung, Liquidation

Art. 21. Bei Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, Gesellschafter oder Drittpersonen, ernannt von den Gesellschaftern welche ihre Befugnisse und Entschädigungen festlegen.

Art. 22. Für alle nicht durch vorliegende Satzung geregelten Punkte gelten die sich in Kraft befindenden gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.

Zeichnung und Einzahlung der Gesellschaftsanteile

Alle einhundertsechszwanzig (126) Gesellschaftsanteile wurden von der vorgenannten Frau Heike WEBER gezeichnet.

Die Gesellschafterin hat ihre Anteile voll und in bar eingezahlt, so dass die Gesellschaft über das Kapital von zwölf-tausendsechshundert Euro (€ 12.600.-) verfügen kann, was dem Notar nachgewiesen wurde, was dieser anerkennt.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgenwelcher Form welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro (€ 950.-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Frau Heike WEBER, vorgenannt, wird zur alleinigen Geschäftsführerin, auf eine unbestimmte Dauer, ernannt.
- 2) Die Gesellschaft wird rechtmässig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin.
- 3) Die Gesellschaft hat ihren Sitz in L-5410 Beyren, 12, rue Fuert.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Niederkerschen in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin hat dieselbe gegenwärtige Urkunde unterschrieben mit dem Notar.

Gezeichnet: H. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 juillet 2010. Relation: CAP/2010/2538. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Hinterlegung im Firmenregister.

Niederkerschen, den 29. Juli 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010106013/108.

(100118806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Dungog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 129.903.

EXTRAIT

En date du 19 juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
 - Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
 - Le siège social de la société est transféré au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg" avec effet immédiat.
- Il conviendra également de noter que l'adresse de la gérante Madame Marjoleine van Oort se situe désormais au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010099885/18.

(100112666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Société du Parking des Martyrs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 4A, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 18.076.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 mai 2010

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, conformément à l'article 14 des statuts, décide de nommer Monsieur Gustave Mootz, commissaire, jusqu'à l'assemblée qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2010100091/14.

(100112713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Enchilos Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 99.714.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099912/10.

(100112638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Ecogaea International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 14, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 154.603.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Iker SOUTO, né le 3 juillet 1984 à Mexico (Mexique), demeurant à 28016 Madrid (Espagne), 40 Dracena, ici représenté par Madame Valérie STASSER, demeurant à B-6700 Frassem (Arlon), 11, rue de la Cova, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

2. Monsieur Jean Jacques CALLAREC, né le 21 avril 1953 à Houilles (France), demeurant à 103900 Moscou (Russie), Tverskoi bulvar 8-1-9,

ici représenté par Monsieur Christophe CALLAREC, né le 15 septembre 1978, demeurant 33, rue Marie-Adélaïde, L-2128 à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

3. Madame Valérie STASSER, demeurant à B-6700 Frassem (Arlon), 11, rue de la Cova.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «ECOGAEA INTERNATIONAL S.A.».

Le siège social est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet:

- Le commerce de produits écologiques dans le domaine de la santé et du bien être, de l'hygiène et de la cosmétique tant au niveau des particuliers que de l'industrie.

- L'importation, l'exportation et la distribution de ces produits écologiques.

- Toute autre activité se rapportant directement ou indirectement aux activités reprises ci-dessus.

- La société pourra valablement contracter avec les tiers pour tout ce qui concerne les opérations financières, commerciales, hypothécaires, mobilières et immobilières et en général faire toutes opérations de nature à favoriser même indirectement la réalisation de l'objet social.

- Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de cession, de participation, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises, tant au Luxembourg qu'à l'étranger dont l'objet social serait similaire ou connexe au sien, ou simplement utile ou favorable à l'extension de ses opérations ou à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), représenté par CENT (100) actions de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont et restent nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société, pourront, le cas échéant, être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires:

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1. Monsieur Iker SOUTO, prénommé, Trente-trois actions | 33 |
| 2. Monsieur Jean Jacques CALLAREC, prénommé, Trente-quatre actions | 34 |
| 3. Madame Valérie STASSER, prénommée, Trente-trois actions | 33 |
| TOTAL: cent actions | 100 |

Les actions ont été libérées à concurrence de 100% par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.300,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1. Monsieur Victor SOUTO, né à Erandio (Espagne) le 15 février 1958, demeurant 2, rue Astrid, L-1143 à Luxembourg,
2. Monsieur Christophe CALLAREC, né à Bourg-la-reine (France) le 15 septembre 1978, demeurant 33, rue Marie-Adélaïde, L-2128 à Luxembourg,
3. Madame Valérie STASSER, née à Arlon (Belgique) le 1^{er} janvier 1967, demeurant à B-6700 Frassem (Arlon), 11, rue de la Cova.

Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Victor SOUTO, prénommé.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Georges JENTGEN, né à Luxembourg, le 11 mai 1982, demeurant à L-2431 Luxembourg, 15, rue de Rochefort.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Sixième résolution

Le siège social est fixé à L-8080 Bertrange, 14, route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. STASSER, C. CALLAREC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32692. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010105540/139.

(100118748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

EDU Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.763.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the “Meeting”) of the shareholders of “EDU Luxco S.à r.l.” (the “Company”), a société à responsabilité limitée having its registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 153.763 incorporated on 10th June 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended.

The Meeting was presided by Me Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company were represented at the general meeting, and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the Meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The agenda of the Meeting is as follows:

- recomposition of the issued share capital of the Company by:

(i) changing the currency of the Company’s share capital, as well as the accounting currency of the Company, from Euro to Australian Dollars and conversion of the issued share capital into Australian Dollars at the exchange rate of 1.4708 Australian Dollars for one Euro so that the share capital amounts to eighteen thousand three hundred and eighty-five Australian Dollars (AUD 18,385);

(ii) amending the nominal value of the shares from one Euro (€1) to one cent of Australian Dollar (AUD 0.01) so that the issued share capital of eighteen thousand three hundred and eighty-five Australian Dollars (AUD 18,385) is represented by one million eight hundred and thirty-eight thousand five hundred (1,838,500) shares of a nominal value of one cent of Australian Dollars (AUD 0.01) (the “Shares”) held by the shareholders as set forth in the second column of the table below (iii):

(iii) approving the increase of the share capital by an amount of three hundred and fifty thousand one hundred thirty-nine Australian Dollars and thirty-three cents (AUD 350,139.33) from eighteen thousand three hundred and eighty-five Australian Dollars (AUD 18,385) to three hundred and sixty-eight thousand five hundred and twenty-four Australian Dollars and thirty-three cents (AUD 368,524.33) by the issue of thirty-five million thirteen thousand nine hundred thirty-three (35,013,933) shares of a nominal value of one cent Australian Dollar (AUD 0.01) (the “New Shares”) for a total subscription price of one hundred twelve million four hundred and ninety thousand five hundred one Australian Dollars and eighty-six cents (AUD 112,490,501.86) (the “Subscription Price”), subscription to the New Shares by one of the shareholders, paid by way of a contribution in cash as set forth in the table below; allocation of the Subscription Price as of three hundred and fifty thousand one hundred thirty-nine Australian Dollars and thirty-three cents (AUD 350,139.33) to the share capital and the remainder being one hundred twelve million one hundred forty thousand three hundred sixty-two Australian Dollars and fifty three cents (AUD 112,140,362.53) to the share premium;

| Shareholders | Shares held | New Shares subscribed | Subscription price |
|--------------------------------|-------------|-----------------------|--------------------|
| PEP EDU Holdings LLC | 1,838,353 | 35,013,933 | AUD 112,490,501.86 |
| Sinisa Krnic | 147 | 0 | 0 |
| Total | 1,838,500 | 35,013,933 | AUD 112,490,501.86 |

(iv) consequential amendment of article 5 of the Articles to reflect the above, so as to read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set three hundred and sixty-eight thousand five hundred and twenty-four Australian Dollars and thirty-three cents (AUD 368,524.33) divided into thirty-six million eight hundred fifty-two thousand four hundred thirty-three shares (36,852,433) with a nominal value of one cent of Australian Dollar (AUD 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.”

After deliberation the Meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The Meeting resolved to recompose the issued share capital of the Company by:

(i) changing the currency of the Company's share capital, as well as the accounting currency of the Company, from Euro to Australian Dollars and conversion of the issued share capital into Australian Dollars at the exchange rate being 1.4708 Australian Dollars for one Euro so that the share capital amounts to eighteen thousand three hundred and eighty-five Australian Dollars (AUD 18,385);

(ii) amending the nominal value of the shares from one Euro (€1) to one cent of Australian Dollars (AUD 0.01) so that the issued share capital of to eighteen thousand three hundred and eighty-five Australian Dollars (AUD 18,385) is represented by one million five hundred eight hundred and thirty-eight thousand five hundred (1,838,500) shares of a nominal value of one cent of Australian Dollars (AUD 0.01) (the "Shares"), held by the shareholders as set forth in the second column of the table below (iii);

(iii) approving (a) the increase of the share capital by an amount of three hundred and fifty thousand one hundred thirty-nine Australian Dollars and thirty-three cents (AUD 350,139.33) from eighteen thousand three hundred and eighty-five Australian Dollars (AUD 18,385) to three hundred and sixty-eight thousand five hundred and twenty-four Australian Dollars and thirty-three cents (AUD 368,524.33) by the issue of thirty-five million thirteen thousand nine hundred thirty-three (35,013,933) shares of a nominal value of one cent Australian Dollar (AUD 0.01) (the "New Shares") for a total subscription price of one hundred twelve million four hundred and ninety thousand five hundred one Australian Dollars and eighty-six cents (AUD 112,490,501.86) (the "Subscription Price"), (b) the subscription to the New Shares by one of the shareholders, paid by way of a contribution in cash as set forth in the table set forth in the Agenda and (c) the allocation of the Subscription Price as of three hundred and fifty thousand one hundred thirty-nine Australian Dollars and thirty-three cents (AUD 350,139.33) to the share capital and the remainder being one hundred twelve million one hundred forty thousand three hundred sixty-two Australian Dollars and fifty three cents (AUD 112,140,362.53) to the share premium Evidence of the payment of the Subscription Price was shown to the notary;

(iv) amending article 5 of the Articles to reflect the above resolutions, as set forth in the Agenda. There being no further items on the agenda, the Meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 6,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l' «Assemblée») de «EDU Luxco S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, constituée le 10 juin 2010 suivant un acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

L'assemblée a été présidée par Me Katia Panichi, maître en droit, résidant à Luxembourg.

A été nommée secrétaire et scrutateur Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales émises dans la Société sont représentées à l'assemblée générale et les associés de la Société déclarent qu'ils ont eu connaissance préalable de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Recomposition du capital social émis de la Société en:

(i) changeant la devise du capital social de la Société ainsi que la devise de la comptabilité de la Société, de l'euro en dollars australiens et conversion du capital émis de la Société en dollars australiens au taux de change de 1,4708 dollars

australiens pour un euro afin que le capital social s'élève à dix-huit mille trois cent quatre-vingt-cinq dollars australiens (AUD 18.385);

(ii) modification de la valeur nominale des parts sociales d'un euro (€1) à un cent de dollars australiens (AUD 0,01) afin que le capital émis de la Société de dix-huit mille trois cent quatre-vingt-cinq dollars australiens (AUD 18.385) soit représenté par un million huit cent trente-huit mille cinq cents (1.838.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de dollars australiens (AUD 0,01) (les «Parts Sociales») détenues par les associés comme décrit dans la deuxième colonne du tableau ci-dessous figurant au point (iii);

(iii) approbation de l'augmentation du capital social d'un montant de trois cent cinquante mille cent trente-neuf dollars australiens et trente-trois cents (AUD 350.139,33) de dix-huit mille trois cent quatre-vingt-cinq dollars australiens (AUD 18.385) à trois cent soixante-huit mille cinq cent vingt-quatre dollars australiens et trente-trois cents (AUD 368.524,33) par l'émission de trente-cinq millions treize mille neuf cent trente-trois (35.013.933) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de dollars australien (AUD 0,01) (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de cent douze millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cent un dollars australiens et quatre-vingt-six cents (AUD 112.490.501,86) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par un des associés, payées par un apport en numéraire tel que décrit ci-dessous; allocation du Prix de Souscription à concurrence de trois cent cinquante mille cent trente-neuf dollars australiens et trente-trois cents (AUD 350.139,33) au capital social de la Société et le solde de cent douze millions cent quarante mille trois cent soixante-deux dollars australiens et cinquante-trois cents (AUD 112.140.362,53) à la prime:

| Actionnaires | Parts Sociales détenues | Nouvelles Parts Sociales souscrites | Prix de souscription |
|--------------------------------|-------------------------|-------------------------------------|----------------------|
| PEP EDU Holdings LLC | 1.838.353 | 35.013.933 | AUD 112.490.501,86 |
| Sinisa Krnic | 147 | 0 | 0 |
| Total | 1.838.500 | 35.013.933 | AUD 112.490.501,86 |

(iv) modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts») pour refléter ce qui précède qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent soixante-huit mille cinq cent soixante-huit dollars australiens et trente-trois cents (AUD 368.524,33) divisé en trente-six millions huit cent cinquante-deux mille quatre cent trente-trois (36.852.433) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de dollar Australien (AUD 0.01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Après délibération, l'Assemblée a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de recomposer le capital émis de la Société en

(i) changeant la devise du capital social de la Société ainsi que la devise de la comptabilité de la Société de l'euro en dollars australiens et conversion du capital émis de la Société en dollars australiens au taux de change de 1,4708 dollars australiens pour un euro afin que le capital social s'élève à dix-huit mille trois cent quatre-vingt-cinq dollars australiens (AUD 18.385), et

(ii) modification de la valeur nominale des parts sociales d'un euro (€1) à un cent de dollars australiens (AUD 0,01) afin que la capital émis de la Société de dix-huit mille trois cent quatre-vingt-cinq dollars australiens (AUD 18.385) soit représenté par un million huit cent trente-huit mille cinq cents (1.838.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de dollars australiens (AUD 0,01), qui sont détenues par les associés comme décrit dans la deuxième colonne du tableau figurant dans l'ordre du jour,

(iii) approuvant (a) l'augmentation du capital social d'un montant de trois cent cinquante mille cent trente-neuf dollars australiens et trente-trois cents (AUD 350.139,33) de dix-huit mille trois cent quatre-vingt-cinq dollars australiens (AUD 18.385) à trois cent soixante-huit mille cinq cent vingt-quatre dollars australiens et trente-trois cents (AUD 368.524,33) par l'émission de trente-cinq millions treize mille neuf cent trente-trois (35.013.933) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de dollars australien (AUD 0,01) (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de cent douze millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cent un dollars australiens et quatre-vingt-six cents (AUD 112.490.501,86) (le «Prix de Souscription»), (b) la souscription aux Nouvelles Parts Sociales par un des associés, payées par un apport en numéraire tel que décrit dans le tableau figurant à l'ordre du jour et (c) l'allocation du Prix de Souscription à concurrence de trois cent cinquante mille cent trente-neuf dollars australiens et trente-trois cents (AUD 350.139,33) au capital social de la Société et le solde de cent douze millions cent quarante mille trois cent soixante-deux dollars australiens et cinquante-trois cents (AUD 112.140.362,53) à la prime. La preuve de ce paiement a été donnée au notaire.

(iv) modifiant l'article 5 des Statuts pour refléter les décisions prises ci-dessus pour qu'il ait la teneur figurant dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 6.500.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: K. PANICHI – A. HERMELINSKI-AYACHE – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30128.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le vingt-six juillet de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010099905/187.

(100112531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Kresge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.007.

L'an deux mille dix, le six juillet.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- M. François WINANDY, Diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée KRESGE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 25, Avenue de la Liberté, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 137.007, constituée sous la dénomination de SENTO S.A. par acte du notaire soussigné en date du 14 janvier 2008, publié au Mémorial C n°886 du 10 avril 2008, et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 9 mai 2008, publié au Mémorial C n°1589 du 27 juin 2008,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la société, prise en sa réunion du 5 juillet 2010, une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 31.000 (trente-et-un mille Euro), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro), entièrement libéré.

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 5.000.000 (cinq millions d'Euro), représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions, ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune, et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

3.- Que les alinéas 3 et suivants de ce même article 5 des statuts sont libellés comme suit: Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique est autorisé et dispose du pouvoir de:

- réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives par l'émission d'actions nouvelles contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après, ou de toute autre manière;

- d'arrêter l'endroit et la date pour l'émission et les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions; et

La présente autorisation est valable pour une période se terminant le 14 janvier 2013, et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé lesquelles qui n'ont à cette date pas encore été émises par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en réservant aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que l'administrateur unique ou le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions

4.- Que dans sa réunion du 5 juillet 2010, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 500.000 (cinq cent mille Euro),

pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 31.000 (trente-et-un mille Euro) à EUR 531.000 (cinq cent trente-et-un mille Euro),

par la création et l'émission de 50.000 (cinquante mille) actions nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire unique, plus amplement renseigné dans le susdit du conseil d'administration de la société du 5 juillet 2010, qui souscrit à toutes les 50.000 (cinquante mille) actions nouvelles, et les a libéré intégralement par la conversion en capital et l'incorporation au capital jusqu'à concurrence de EUR 500.000 (cinq cent mille Euro) d'une créance certaine, liquide et exigible que le souscripteur a sur la société KRESGE S.A.,

lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de KRESGE S.A. de EUR 500.000 et ne peut être utilisé à d'autres fins sans mon autorisation».

Le rapport daté du 5 juillet 2010, demeurant annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

5.- Que la réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu du document de souscription.

6.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 531.000 (cinq cent trente-et-un mille Euro) et le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 531.000 (cinq cent trente-et-un mille Euro), représenté par 53.100 (cinquante trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune.».

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 1.800,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. WINANDY, DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 15 juillet 2010, LAC/2010/31528: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099994/83.

(100112626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Eurofoto A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5550 Remich, 47, rue Macher.

R.C.S. Luxembourg B 137.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010099922/9.

(100112772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Moor Park Fortuny Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.353.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juillet 2010.
Référence de publication: 2010100015/10.
(100112733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Yves Clause Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9234 Diekirch, 19A, route de Gilsdorf.
R.C.S. Luxembourg B 154.663.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence a Ettelbruck.

A comparu:

1. La société anonyme «YVES CLAUSSE PARTICIPATIONS S.A.», ayant son siège social à L-9234 Diekirch, 19A, route de Gilsdorf,

constituée en date de ce jour, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et pas encore inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg;

représentée par son administrateur unique Monsieur Yves CLAUSSE, administrateur de sociétés, né le 4 février 1969 à Ettelbruck, demeurant à L-9234 Diekirch, 19A, route de Gilsdorf.

Laquelle comparante a arrêté comme suit les statuts d'une société a responsabilité limitée qu'elle a convenu de constituer:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société a responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «YVES CLAUSSE IMMOBILIERE S.à r.l.».

Art. 3. Le siège social de la société est établi dans la commune de Diekirch; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la mise en valeur, la promotion, la gestion pour son propre compte, la location et la vente d'immeubles bâtis et non-bâtis.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers, et en général, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à faciliter la réalisation ou le développement.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le Président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 6. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 7. Le capital social est fixé à la somme de seize mille euros (EUR 16.000,-) divisé en cent soixante (160) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 8. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 10. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq (5) pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal, non distribuable, jusqu'à que ce dernier atteigne dix (10) pour cent du capital social souscrit, en conformité avec l'article 197 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 12. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique «YVES CLAUSSE PARTICIPATIONS S.A.», précitée, et ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de seize mille euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, les comparantes susnommées, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-9234 Diekirch, 19A, route de Gilsdorf.
2. Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée
- Monsieur Yves CLAUSSE, prénommé.
3. La société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique.
4. Le mandat ci-dessus conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. CLAUSSE, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 30 juin 2010. DIE/2010/6364. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, DÉLIVRÉE AUX FINS DE LA PUBLICATION AU MÉMORIAL C.

Ettelbruck, le 4 août 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010106535/88.

(100120368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

MCH Inversiones Ferroviarias S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 469.375,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.711.

—
EXTRAIT

En date du 19 juillet 2010, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Stelchen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré au "15 rue Edward Stelchen, L-2540 Luxembourg" avec effet immédiat.

Il conviendra également de noter que l'adresse de la gérante Madame Marjoleine van Oort se situe désormais au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010100018/18.

(100112667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Mitco Germany Holdings C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 124.033.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010100027/11.

(100112741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Royal Cross Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 24.670.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010100081/9.

(100112611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

S.P.F. Wahrheit S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 145.196.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'actionnaire unique de la société en date du 19 juillet 2010

1. L'actionnaire unique révoque Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à.r.l., établie et ayant son siège social au 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 19 juillet 2010.

2. L'actionnaire unique nomme, avec effet au 19 juillet 2010, Mayfair Trust S.à.r.l., établie et ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.769, en qualité de nouveau commissaire aux comptes de la Société pour une période se terminant à l'assemblée générale devant se tenir en 2010 en relation avec les comptes clos au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010100085/15.

(100112612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Shackleton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.380.436,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 152.063.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of July,

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Rowan Nominees Limited, a company registered in England and Wales, with registered office at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom and registered under number 00712898 (the "Shareholder"),

hereby represented by Jennifer Ferrand, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 8 July 2010.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Shackleton S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve million two hundred sixty thousand four hundred thirty-six euro (EUR 12,260,436.-), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 12 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 30 April 2010 number 899 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152063 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 7 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 1st June 2010 number 1134.

II. The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred twenty thousand euro (EUR 120,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve million two hundred sixty thousand four hundred thirty-six euro (EUR 12,260,436.-) to twelve million three hundred eighty thousand four hundred thirty-six euro (EUR 12,380,436.-).

2 To issue seventy-two thousand (72,000) new class A ordinary shares, six thousand (6,000) new class B ordinary shares, six thousand (6,000) new class C ordinary shares, six thousand (6,000) new class D ordinary shares, six thousand (6,000) new class E ordinary shares, six thousand (6,000) new class F ordinary shares, six thousand (6,000) new class G ordinary shares, six thousand (6,000) new class H ordinary shares and six thousand (6,000) new class I ordinary shares, each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

3 To accept subscription for these new shares by Matthew Parker and Duncan Love, and to accept payment in full for such new shares by contributions in cash.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

III. The Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred twenty thousand euro (EUR 120,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve million two hundred sixty thousand four hundred thirty-six euro (EUR 12,260,436.-) to twelve million three hundred eighty thousand four hundred thirty-six euro (EUR 12,380,436.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue seventy-two thousand (72,000) new class A ordinary shares, six thousand (6,000) new class B ordinary shares, six thousand (6,000) new class C ordinary shares, six thousand (6,000) new class D ordinary shares, six thousand (6,000) new class E ordinary shares, six thousand (6,000) new class F ordinary shares, six thousand (6,000) new class G ordinary shares, six thousand (6,000) new class H ordinary shares and six thousand (6,000) new class I ordinary shares, each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

(i) Matthew Parker, residing at Tempus Court, Onslow Street, Guildford, Surrey GU1 4SS, United Kingdom, represented by Jennifer Ferrand, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal,

(ii) Duncan Love, residing at Tempus Court, Onslow Street, Guildford, Surrey GU1 4SS, United Kingdom, represented by Jennifer Ferrand, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal,

being hereafter referred to the "Subscribers".

The Subscribers declared to subscribe for the new shares in the Company and to make payment in full for such new shares as follows:

| Subscribers | Shares subscribed (number and class) | Subscribed and paid-in (EUR) |
|--------------------------|--|---------------------------------|
| Matthew Parker | 48,000 class A ordinary shares 4,000 class B ordinary shares 4,000 class C ordinary shares 4,000 class D ordinary shares 4,000 class E ordinary shares 4,000 class F ordinary shares 4,000 class G ordinary shares 4,000 class H ordinary shares 4,000 class I ordinary shares | 80,000 |
| Duncan Love | 24,000 class A ordinary shares 2,000 class B ordinary shares 2,000 class C ordinary shares 2,000 class D ordinary shares 2,000 class E ordinary shares 2,000 class F ordinary shares 2,000 class G ordinary shares 2,000 class H ordinary shares 2,000 class I ordinary shares | 40,000 |
| Total | 72,000 class A ordinary shares 6,000 class B ordinary shares 6,000 class C ordinary shares 6,000 class D ordinary shares 6,000 class E ordinary shares 6,000 class F ordinary shares 6,000 class G ordinary shares 6,000 class H ordinary shares 6,000 class I ordinary shares | 120,000 |

The Shareholder resolved to accept the Subscribers as new shareholders of the Company and further resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the new shares according to the above mentioned subscriptions.

The amount of one hundred twenty thousand euro (EUR 120,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to amend article 5 first paragraph of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase. Said paragraph will from now on read as follows:

" Art. 5. Issued Capital (first paragraph). The issued capital of the Company is set at twelve million three hundred eighty thousand four hundred thirty-six euro (EUR 12,380,436.-) which is divided into:

- eleven million four hundred seventy thousand four hundred thirty-six (11,470,436) preference Shares (the "Class A Preference Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred forty-six thousand (546,000) class A ordinary Shares (the "Class A Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- forty-five thousand five hundred (45,500) class B ordinary Shares (the "Class B Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- forty-five thousand five hundred (45,500) class C ordinary Shares (the "Class C Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- forty-five thousand five hundred (45,500) class D ordinary Shares (the "Class D Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- forty-five thousand five hundred (45,500) class E ordinary Shares (the "Class E Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- forty-five thousand five hundred (45,500) class F ordinary Shares (the "Class F Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- forty-five thousand five hundred (45,500) class G ordinary Shares (the “Class G Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- forty-five thousand five hundred (45,500) class H ordinary Shares (the “Class H Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- forty-five thousand five hundred (45,500) class I ordinary Shares (the “Class I Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treizième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Rowan Nominees Limited, une société immatriculée en Angleterre et aux Pays de Galles, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 00712898 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Jennifer Ferrand, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Londres, le 8 juillet 2010.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

I. L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Shackleton S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze millions deux cent soixante mille quatre cent trente-six euros (EUR 12.260.436.-), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée par un acte de Me Joseph Elvinger le 12 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 avril 2010, numéro 899 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152063 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte de Me Joseph Elvinger le 7 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 1^{er} juin 2010, numéro 1134.

II. L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent vingt mille euros (EUR 120.000.-) afin de le porter de son montant actuel de douze millions deux cent soixante mille quatre cent trente-six euros (EUR 12.260.436.-) à douze millions trois cent quatre-vingt mille quatre cent trente-six euros (EUR 12.380.436.-).

2. Émission de soixante-douze mille (72.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, six mille (6.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, six mille (6.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, six mille (6.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, six mille (6.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, six mille (6.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, six mille (6.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, six mille (6.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H et six mille (6.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-).

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par Matthew Parker et Duncan Love, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par apports en numéraire.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Divers.

III. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent vingt mille euros (EUR 120.000.-) afin de le porter de son montant actuel de douze millions deux cent soixante mille quatre cent trente-six euros (EUR 12.260.436.-) à douze millions trois cent quatre-vingt mille quatre cent trente-six euros (EUR 12.380.436.-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre soixante-douze mille (72.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, six mille (6.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, six mille (6.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, six mille (6.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, six mille (6.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, six mille (6.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, six mille (6.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, six mille (6.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H et six mille (6.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I.

Souscription - Libération

Ont ensuite comparu:

(i) Matthew Parker, demeurant à Tempus Court, Onslow Street, Guildford, Surrey GU1 4SS, Royaume-Uni, représenté par Jennifer Ferrand, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

(ii) Duncan Love, demeurant à Tempus Court, Onslow Street, Guildford, Surrey GU1 4SS, Royaume-Uni, représenté par Jennifer Ferrand, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

ci-après définis comme étant les «Souscripteurs».

Les Souscripteurs ont déclaré souscrire les nouvelles parts sociales de la Société et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales comme suit:

| Souscripteurs | Parts Sociales Souscrites (nombre et catégorie) | Souscrites et libérées (EUR) |
|--------------------------|---|---------------------------------|
| Matthew Parker | 48.000 parts sociales ordinaires de catégorie A 4.000 parts sociales ordinaires de catégorie B 4.000 parts sociales ordinaires de catégorie C 4.000 parts sociales ordinaires de catégorie D 4.000 parts sociales ordinaires de catégorie E 4.000 parts sociales ordinaires de catégorie F 4.000 parts sociales ordinaires de catégorie G 4.000 parts sociales ordinaires de catégorie H 4.000 parts sociales ordinaires de catégorie I | 80.000 |
| Duncan Love | 24.000 parts sociales ordinaires de catégorie A 2.000 parts sociales ordinaires de catégorie B 2.000 parts sociales ordinaires de catégorie C 2.000 parts sociales ordinaires de catégorie D 2.000 parts sociales ordinaires de catégorie E 2.000 parts sociales ordinaires de catégorie F 2.000 parts sociales ordinaires de catégorie G 2.000 parts sociales ordinaires de catégorie H 2.000 parts sociales ordinaires de catégorie I | 40.000 |
| Total | 72.000 parts sociales ordinaires de catégorie A 6.000 parts sociales ordinaires de catégorie B 6.000 parts sociales ordinaires de catégorie C 6.000 parts sociales ordinaires de catégorie D 6.000 parts sociales ordinaires de catégorie E 6.000 parts sociales ordinaires de catégorie F 6.000 parts sociales ordinaires de catégorie G 6.000 parts sociales ordinaires de catégorie H 6.000 parts sociales ordinaires de catégorie I | 120.000 |

L'Associé a décidé d'accepter les Souscripteurs en tant que nouveaux associés de la Société et a ensuite décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre les nouvelles parts sociales nouvelles conformément aux souscriptions ci-dessus mentionnées.

Le montant de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) est dès lors à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis (premier alinéa).** Le capital émis de la Société est fixé douze millions trois cent quatre-vingt mille quatre cent trente-six euros (EUR 12.380.436.-) qui est divisé en:

- onze millions quatre cent soixante-dix mille quatre cent trente-six (11.470.436) parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinq cent quarante-six mille (546.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- quarante-cinq mille cinq cents (45.500) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- quarante-cinq mille cinq cents (45.500) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- quarante-cinq mille cinq cents (45.500) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- quarante-cinq mille cinq cents (45.500) Parts Sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- quarante-cinq mille cinq cents (45.500) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- quarante-cinq mille cinq cents (45.500) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- quarante-cinq mille cinq cents (45.500) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- quarante-cinq mille cinq cents (45.500) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: J. FERRAND, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31513. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100087/256.

(100112577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

**GEAF International 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. EREF International 2 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 4.269.450,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 117.206.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 8 juillet 2010 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2010, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Wayne Wing Fai WOO, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 2-5 Old Bond Street, Londres, W1S 4PD, Angleterre.

A été élu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2010:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme
Signatures
Gérants

Référence de publication: 2010101673/24.

(100114112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Shackleton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 152.063.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59207 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010100088/10.

(100112757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Société du Parking des Martyrs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 4A, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 18.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010100090/10.

(100112702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Spotclark S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.119.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 112.470.

EXTRAIT

En date du 19 juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Le siège social de la société est transféré au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg" avec effet immédiat.

Il conviendra également de noter que l'adresse de la gérante Madame Marjoleine van Oort se situe désormais au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010100096/18.

(100112670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Titan Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 154.473.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of July.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

HG Incorporations Limited, a company incorporated in England and Wales, with registered office at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom and registered with the Companies House under number 4572042,

represented by Maître Audrey SCARPA, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 21 July 2010; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Titan Luxco 1 S.à r.l.”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twenty thousand euro (EUR 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder (s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any Manager.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the last Friday of May at 4.00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

| Shareholder | subscribed capital | number of shares | amount paid-in |
|-------------------------------------|--------------------|------------------|----------------|
| HG Incorporations Limited | EUR 20,000.- | 20,000 | EUR 20,000.- |
| Total: | EUR 20,000.- | 20,000 | EUR 20,000.- |

The amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2010.

Shareholders resolutions

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mrs Nadia Dziwinski, with professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr François Champon, with professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois juillet.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HG Incorporations Limited, une société constituée sous le droit anglais, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 4572042, représenté par Maître Audrey SCARPA, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 juillet 2010; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Titan Luxco 1 S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tout Gérant.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais

raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le dernier vendredi du mois de mai à 16 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

| Associé | Capital souscrit | nombre de parts sociales | montant libéré |
|-------------------------------------|------------------|--------------------------|----------------|
| HG Incorporations Limited | EUR 20.000,- | 20.000 | EUR 20.000,- |
| Total: | EUR 20.000,- | 20.000 | EUR 20.000,- |

Le montant de vingt mille euros (EUR 20.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2010.

Assemblée générale extraordinaire Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et a décidé de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Madame Nadia Dziwinski, ayant son adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
- Monsieur François Champon, ayant son adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. Scarpa, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 juillet 2010. Relation: RED/2010/1011. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100896/593.

(100113579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Universal Business S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.017.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 106.751.

EXTRAIT

En date du 19 juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg" avec effet immédiat.

Il conviendra également de noter que l'adresse de la gérante Madame Marjoleine van Oort se situe désormais au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010100140/18.

(100112671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

SOGEDEC, Société Générale d'Etudes et de Coordination S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, rue Auguste Lumière.

R.C.S. Luxembourg B 24.647.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2010100124/11.

(100112659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

The River S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 133.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010100132/11.

(100112706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Prombo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.198.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Madame Baltasara Fernández Gómez, residing at 44-6 Calle Vázquez de Mella, ES33012 Oviedo;
- Monsieur Fernando Fernández Gómez, residing at 2a, Calle Asturias, ES-48015 Bilbao;
- Madame María Asunción Fernández Gómez, residing at 3, San Juan de Prado, ES-24008 León;
- Monsieur Gregorio Fernández Gómez, residing at 6, Calle Cuesta Hospital Bajo, ES-48980 Santurtzi;
- Monsieur Cesáreo Fernández Gómez, residing at 52A, Barrio Samese, ES-48114 Vizcaya;
- Madame María Jesús Fernández Gómez, residing at 13, Libramiento a Tampico, Colonia Santiago, Pachuca 42075, MEXICO;
- Monsieur Miguel Ángel Fernández Gómez, residing at 35 Calle José Antonio, ES-24840 La Vecilla de Curueño;
- Monsieur Juan Manuel Fernández Gómez, residing at 11, Calle Costa Dorada, ES-47010 Valladolid;
- Monsieur Carlos Fernández Ferreras, residing at 12 Avenida Capitán Cortés, ES-24001 León;
- Madame María Ángeles Fernández Ferreras, residing at 16, Calle Autonomía, ES-48902 Baracaldo;
- Monsieur Ricardo Fernández Ferreras, residing at 40, Calle Generalísimo, ES-24840 La Vecilla;
- Madame Carmen Fernández Florez, residing at 1 Urbanización Los Alcores, ES-33006 Oviedo;
- Monsieur Antonio Fernández Florez, residing at 6, Calle Pedro Masaveu, ES-33007 Oviedo;
- Monsieur Javier San Sebastián Fernández, residing at 149 Avenida de los Castros, ES-39000 Santander;
- Monsieur Rafael San Sebastián Fernández, residing at 149 Avenida de los Castros, ES-39000 Santander;
- Madame Isabel San Sebastián Fernández, residing at 149 Avenida de los Castros, ES-39000 Santander;
- Monsieur Ricardo Fernández Fernández, residing at 1, Calle Las Huertas, ES-24840 La Vecilla de Curueño;

- Madame María Dolores Fernández Fernández, residing at 6, Calle Manuel Mucientes, ES-47008 Valladolid.

All are here represented by Mr. Onno Bouwmeister, by virtue of several proxies, which proxies, after signature “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, are the only partners of “Prombo Investments S.à r.l.” a “société à responsabilité limitée”, with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 139.198, (the “Company”) incorporated by deed of the undersigned notary on June 4th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1598 dated June 28th, 2008.

All the one thousand (1.000) shares of the Company with a par value of seventy euro (70.-EUR) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to seventy thousand euro (70.000.EUR) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Dissolution of the Company and decision to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- 2) Discharge to the Sole Manager of the Company.
- 3) Appointment of one liquidator and determination of his powers.
- 4) Appointment of the auditor.
- 5) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Meeting decides to dissolve the Company and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the Sole Manager of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the Sole Manager of the Company arising as a result of his management of the Company, and to grant him discharge for the accomplishment of his mandate until the date hereof.

Third resolution

The Meeting appoints as liquidator “GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.”, with registered office in L-8308 Capellen, 83, Pafebruch and registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Registry under number B 43.298 in relation to the voluntary liquidation of the Company (the “Liquidator”). The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the “Law”). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders’ meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company’s shareholder, which interim dividend may be affected by way of endorsement of any promissory note (s) in the possession of the Company to the Company’s shareholder.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting appoints as auditor to the liquidation “Fiduciaire Joseph Treis S.à r.l.”, with registered office in L-1511 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie and registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Registry under number B 70.910.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document. The document having been read and translated to the mandatory, he signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mil dix, le treize juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Madame Baltasara Fernández Gómez, demeurant au 44-6 Calle Vázquez de Mella, ES33012 Oviedo;
- Monsieur Fernando Fernández Gómez, demeurant 2a; Calle Asturias, ES-48015 Bilbao;
- Madame María Asunción Fernández Gómez, demeurant 3, San Juan de Prado, ES-24008 León;
- Monsieur Gregorio Fernández Gómez, demeurant 6, Calle Cuesta Hospital Bajo, ES-48980 Santurtzi;
- Monsieur Cesáreo Fernández Gómez, demeurant 52A, Barrio Samese, ES-48114 Vizcaya;
- Madame María Jesús Fernández Gómez, demeurant 13, Libramiento a Tampico, Colonia Santiago, Pachuca 42075, MEXICO;
- Monsieur Miguel Ángel Fernández Gómez, demeurant 35 Calle José Antonio, ES-24840 La Vecilla de Curueño;
- Monsieur Juan Manuel Fernández Gómez, demeurant 11, Calle Costa Dorada, ES-47010 Valladolid;
- Monsieur Carlos Fernández Ferreras, demeurant 12 Avenida Capitán Cortés, ES-24001 León;
- Madame María Ángeles Fernández Ferreras, demeurant au 16, Calle Autonomía, ES-48902 Baracaldo;
- Monsieur Ricardo Fernández Ferreras, demeurant 40, Calle Generalísimo, ES-24840 La Vecilla;
- Madame Carmen Fernández Florez, demeurant 1 Urbanización Los Alcores, ES-33006 Oviedo;
- Monsieur Antonio Fernández Florez, demeurant 6, Calle Pedro Masaveu, ES-33007 Oviedo;
- Monsieur Javier San Sebastián Fernández, demeurant 149 Avenida de los Castros, ES-39000 Santander;
- Monsieur Rafael San Sebastián Fernández, demeurant 149 Avenida de los Castros, ES-39000 Santander;
- Madame Isabel San Sebastián Fernández, demeurant 149 Avenida de los Castros, ES-39000 Santander;
- Monsieur Ricardo Fernández Fernández, demeurant 1, Calle Las Huertas, ES-24840 La Vecilla de Curueño;
- Madame María Dolores Fernández Fernández, demeurant 6, Calle Manuel Mucientes, ES-47008 Valladolid.

Tous sont ici représentés par Mr. Onno Bouwmeister en vertu de plusieurs procurations, lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée «Prombo Investments S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139.198 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1598 du 28 juin 2008.

Toutes les mille (1.000) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de soixante-dix euros (70.-EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de soixante-dix mille euros (70.000.-EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. Les associés présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués à l'Assemblée et informés de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
- 2) Décharge au Gérant Unique de la Société;
- 3) Nomination d'un liquidateur et définition de ses responsabilités;
- 4) Nomination du commissaire aux comptes;
- 5) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des associés:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par le Gérant Unique de la Société, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait tenter à l'égard du Gérant Unique de la Société en conséquence de

l'exécution de son mandat, et de lui accorder décharge pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à la date du présent acte.

Troisième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, inscrite auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.298 (le «Liquidateur») auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de son actionnaire.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée désigne comme commissaire vérificateur "Fiduciaire Joseph Treis S.à r.l.", avec siège social à L-1511 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 70.910.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. Bouwmeister et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31807. Reçu douze euros Eur 12.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100848/169.

(100112882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Silverstream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 100.864.

Hiermit erklären wir, die Fides Inter-Consult S.A., mit neuer Anschrift in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter B 52925 den Rücktritt als Aufsichtskommissar der Silverstream S.A., 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, B 100 864 mit sofortiger Wirkung.

Luxemburg, den 26. Juli 2010.

Georges Majerus

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010100121/13.

(100112623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.
